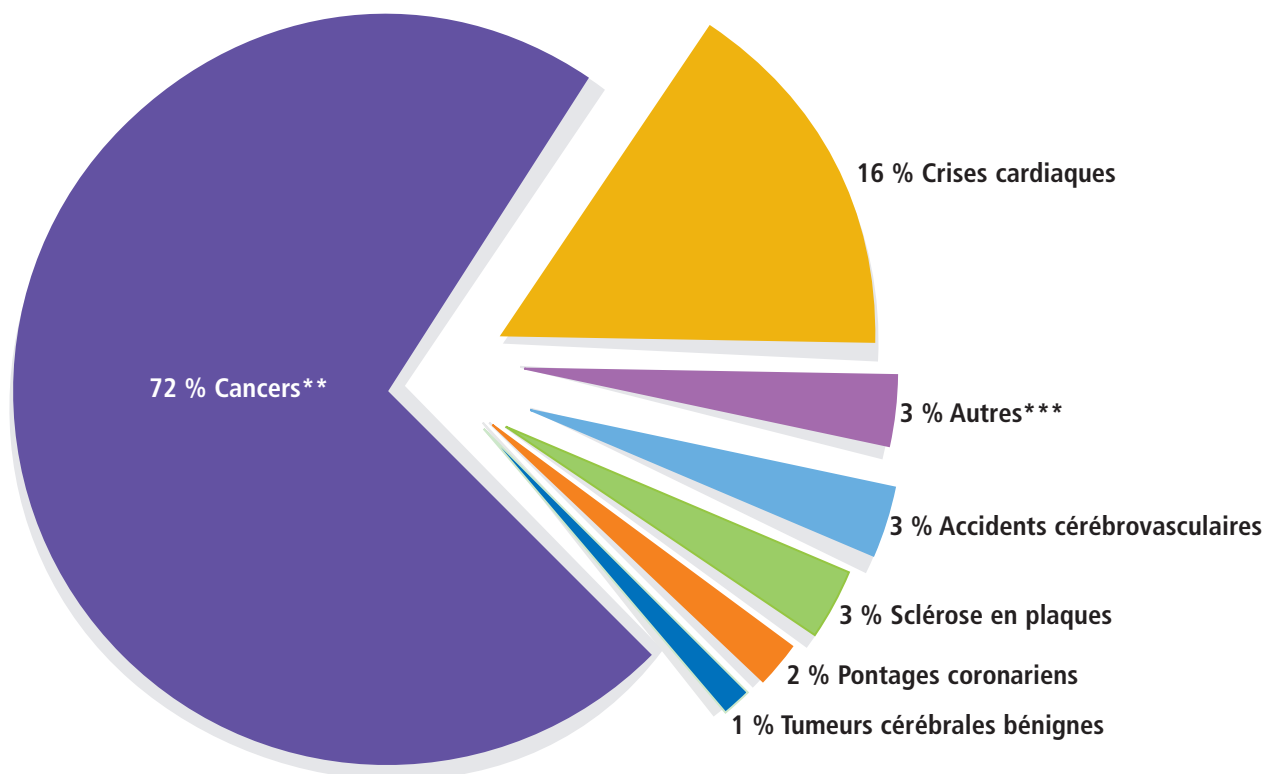


Historique des demandes de règlement au titre de **l'assurance maladies graves** de Manuvie

Quelles sont les maladies pour lesquelles nous avons reçu le plus de demandes?*

Soixante-douze pour cent des demandes de règlement d'assurance maladies graves de Manuvie sont soumises en raison de cancer. Dans l'ensemble, l'historique de nos demandes de règlement confirme le fait que vous devriez porter beaucoup plus d'attention à la qualité de la couverture que vous offre votre contrat d'assurance maladies graves en cas de cancer, de crise cardiaque et d'accident cérébrovasculaire.



* Fondé sur le nombre de contrats.

** Ce pourcentage inclut tous les cancers du sein et de la prostate, y compris les cancers précoces de la prostate et les carcinomes canaux in situ du sein.

*** 50 % des autres demandes de règlement réglées ont trait à la maladie de Parkinson et à la maladie du motoneurone.

Par qui sont faites les demandes?

	Pourcentage	Moyenne d'âge	Âge des plus jeunes des demandeurs	Âge du plus âgé des demandeurs
Femme	46 %	47	20 (cancer)	66 (cancer)
Homme	54 %	49	26 (cancer)	67 (cancer)

Les maladies graves ne font pas de discrimination – elles touchent les hommes et les femmes de tous âges et de tous métiers. Le tableau ci-dessous, bien qu'il ne soit pas représentatif de toutes les demandes de règlement au titre de l'assurance maladies graves de Manuvie, donne un aperçu des demandes provenant d'hommes et de femmes qui ont reçu une prestation en vertu de leur contrat d'assurance maladies graves.

Profession	Âge lors de la demande de règlement	Motif de la demande de règlement	Nombre de mois écoulés entre la souscription de l'assurance et le diagnostic*	Prestation versée
Transports	44	Pontage coronarien	18	100 000 \$
Enseignant	63	Cancer	52	250 000 \$
Services	52	Accident cérébrovasculaire	59	50 000 \$
Affaires	30	Crise cardiaque	6	200 000 \$
Affaires	35	Sclérose en plaques	31	100 000 \$
Ingénieur	47	Cancer	3	500 000 \$
Commerce de détail	46	Cancer	97	150 000 \$
Ménagère	35	Cancer	19	100 000 \$
Infirmière	29	Insuffisance rénale	35	25 000 \$
Finances	58	Crise cardiaque	4	100 000 \$
Travailleur autonome	56	Angioplastie coronarienne	11	6 250 \$ en prestation Intervention rapide
Directrice	52	Cancer du sein	82	\$50 000 \$ en prestation Intervention rapide

*Données sur les demandes de règlement payées au titre des contrats Chèque-vie et Choix décisifs au 1^{er} décembre 2005. Fondé sur une moyenne de 30 jours par mois et arrondi au mois le plus proche.

Chèque-vie est offert par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

(02/2006)